

PRESS RELEASE

**SWISS CONTACT POINT WELCOMES KOREAN TRADE UNION
DELEGATION**

Bern, 21 November 2003

Bern, 21.11.2003 - OECD Guidelines for Multinational Enterprises The National Contact Point for the OECD Guidelines for Multinational Enterprises, which is based at the State Secretariat for Economic Affairs (SECO), welcomed trade union representatives from South Korea on 21 November 2003. They discussed issues regarding the application of the guidelines to a labour dispute that began in July 2003 at the South Korean Nestlé subsidiary.

The OECD Guidelines for Multinational Enterprises, which have been in force since 2000 and have been accepted by 37 governments, give joint recommendations for responsible entrepreneurial conduct abroad in accordance with existing legislation. Specific issues concerning the application of the guidelines can be submitted to National Contact Points in all participating states. These are aimed at resolving disputes by offering good offices and facilitating consensual means of settlement. The Swiss Contact Point for the OECD Guidelines is based at SECO.

The meeting gave the South Korean trade union delegation the opportunity to give their view of observance of the OECD guidelines in the labour dispute at Nestlé Korea, which began in July 2003. Specific application issues in connection with this dispute had already been submitted some weeks previously to both National Contact Points, i.e. at the South Korean Ministry of Trade as well as at seco. Result-oriented and confidential talks between the two Contact Points and the parties to the dispute are taking place in both countries. The Contact Points will announce the outcome in due course in accordance with the procedural principles of the OECD Guidelines or issue recommendations for the application of the Guidelines.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**LE POINT DE CONTACT SUISSE REÇOIT UNE DÉLÉGATION DE
SYNDICALISTES CORÉENS**

Berne, le 21 novembre 2003

Berne, 21.11.2003 - Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales situé au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), le Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales a reçu le 21 novembre 2003 une délégation de syndicalistes sud-coréens. Les discussions ont porté sur des questions de mise en oeuvre des Principes directeurs dans le contexte du conflit du travail qui agite depuis juillet 2003 une filiale coréenne de Nestlé.

Adoptés en 2000, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations - sur un comportement responsable et respectueux du droit applicable - que 37 Etats adressent aux entreprises actives à l'étranger. Les questions concrètes d'application des Principes directeurs peuvent, dans chacun de ces pays, être soumises à un Point de contact national. Celui-ci offre alors, en toute impartialité, la possibilité d'examiner ces questions et propose son aide pour les régler. Le Point de contact national suisse est situé au SECO.

La rencontre a permis à la délégation coréenne de présenter sa position sur le respect des Principes directeurs dans le conflit du travail que connaît depuis juillet 2003 l'entreprise Nestlé en Corée. Certaines questions relatives à l'application des Principes directeurs dans ce cas précis avaient déjà été posées voilà quelques semaines aux deux Points de contact nationaux (au sein du Ministère du commerce pour la République de Corée, du SECO pour la Suisse). Des consultations confidentielles, constructives, entre les deux Points de contact et les parties sont en cours. Selon les lignes directrices de procédure des Principes directeurs, les deux Points de contact rendront ultérieurement publics les résultats de la procédure ou émettront des recommandations sur l'application des Principes directeurs.

Berne, le 21 novembre 2003